

## Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

École : Sacré-Coeur

Date : mai 2018

### Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2017-2018

Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école (à développer, consolider ou maintenir)	Au regard des manifestations (ex. : actes de violence, sentiment de sécurité)
Former le personnel pour lutter contre l'intimidation (rappel pour ancien et formation nouveau) Élaborer un protocole d'intervention au niveau des victimes, des auteurs et des témoins. Informer les parents sur l'intimidation (aspect, définir et les enjeux) Poursuite de l'approche SCP	Mettre des mesures en place dans les lieux (ex. : cour d'école) et moments jugés à risque (récréation, dîner)

### Mise en œuvre des moyens

Est-ce que les moyens identifiés ont été mis en place tels que planifiés pour :

**Les mesures de prévention : oui/non**

Présenter les attentes comportementales aux élèves et ce, par cycle. **OUI**

Présenter le plan de lutte en assemblée générale de parents en début d'année. **OUI**

Enseigner explicitement les règles de vie de façon explicite dans l'école et dans l'autobus. **OUI**

Prévoir des discussions en classe pour favoriser la participation active des élèves (ex : relever des bons coups). **OUI**

Rappeler les attentes comportementales systématiquement (ex : établir un défi mensuel, après un congé, un changement de saison...). **OUI**



Commission scolaire  
de la Rivière-du-Nord

Outiller les témoins pour leur permettre d'agir. **OUI**

Développer de l'empathie chez les témoins (ateliers en classe, ex : voir ci-dessous)

Voici les habiletés sociales de chaque niveau :

1<sup>ère</sup> année : SCP, Ouverture sur le monde **OUI**

2<sup>e</sup> année : SCP, technique impact au besoin **OUI**

3<sup>e</sup> année : Conseil de coopération, résolution de conflit et différence ECR (conseil de coopération)

4<sup>e</sup> année : Atelier sur l'intimidation et empathie, projet en ECR **OUI**

5<sup>e</sup> année : atelier intimidation, conseil de coopération **OUI**

6<sup>e</sup> année : Conseil coopératif, ateliers, ECR et des différences et cyber intimidation **OUI**

**Les modalités de signalement et de consignation : oui/non**

Prévoir des modalités confidentielles telles des boîtes aux lettres verrouillées installées à différents endroits (élèves). **OUI**

Informers les parents par téléphone (conserver des traces) ou par écrit. **OUI**

Identifier les personnes de l'école qui agiront à titre d'intervenants pour recevoir les messages ou plaintes. **OUI** (TES école)

Concevoir un document de consignation (MÉMOS) des actes (victimes et auteurs). **OUI** (au bureau de la TES)



Commission scolaire  
de la Rivière-du-Nord

**Les mesures éducatives et de sanction : oui/non**

### **DÉMARCHE D'INTERVENTION GRADUÉE**

#### **1er intervention auprès de l'élève**

Réflexion, lettre d'excuses, geste réparateur ou autre. **OUI**  
Note à l'agenda pour les parents. **OUI**

#### **2ème intervention auprès de l'élève**

Réflexion, lettre d'excuses, geste de réparation ou autre. **OUI**  
Signature d'un contrat signé par l'élève et ses parents. **OUI**  
Suivi hebdomadaire par l'éducateur spécialisé de l'école. **OUI**  
Communication téléphonique avec les parents. **OUI**

#### **3ème intervention auprès de l'élève**

Rencontre de la direction avec l'élève et ses parents.  
Suspension interne ou externe

Gradation d'interventions : voir l'arbre décisionnel



## L'impact des actions mises en place

Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
<ul style="list-style-type: none"><li>• Meilleure connaissance de la situation de notre milieu avec les résultats du sondage.</li><li>• Compréhension commune des concepts et amélioration de l'arrimage entre tous les intervenants de l'école.</li><li>• Partage de stratégies d'intervention</li><li>• L'élaboration d'un protocole a permis de clarifier la procédure à suivre pour faire les signalements.</li></ul> <p>Enseignement explicite des bons comportements qui assure une plus grande cohérence.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'enseignement explicite des règles de vie et des comportements attendus a permis de diminuer le nombre d'interventions reliés pour des situations d'intimidation.</li><li>• Les ateliers et les discussions animés dans chaque classe ont favorisé la participation active des élèves et nous avons remarqué plus de tolérance face aux différences.</li><li>• Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement ont incité plus d'élèves à dénoncer aux adultes de l'école et surtout plus de dénonciations avant que les problèmes prennent de l'ampleur.</li><li>• Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime ou auteur ont facilité la résolution des conflits et accélérer le processus de réconciliation.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La diffusion du plan de lutte via le guide de vie et le feuillet a permis de transmettre aux parents plusieurs informations importantes, d'initier des discussions sur ce phénomène et mieux définir les rôles de chaque partenaire.<ul style="list-style-type: none"><li>• Collaboration et suivi avec les parents</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Collaboration intervenants ciss</li><li>• Collaboration des professionnels de SRÉ</li></ul>



Commission scolaire  
de la Rivière-du-Nord

## Recommandations

L'école Sacré-Coeur :

- S'assure d'un service d'encadrement de qualité (SCP);
- Poursuit d'implanter son programme d'animation (choix d'activités selon les intérêts des élèves, la promotion de saines habitudes de vie);
- Met en place le programme ÉDUCAJOUÉ (récrés et midi pour les élèves ciblés) et le projet de création d'un jeu (créé par les grands);
- Maintient les rencontres de suivis chaque matin avec des élèves ciblés (TES et direction);
- Poursuit la compréhension du continuum d'interventions (gradation d'interventions- arbre décisionnel) afin de bonifier nos pratiques et s'assurer d'une qualité d'interventions à chacun des niveaux.

L'évaluation du plan de lutte de l'école \_\_\_\_Sacré-Coeur\_\_\_\_\_sera approuvée par le Conseil d'Établissement en juin 2018. No de résolution :\_CÉ-020-06-18-0\_\_